



**Association des infirmières et infirmiers**  
DU NOUVEAU-BRUNSWICK

## Questions et réponses -Examen d'admission à la profession

**Si le Nouveau-Brunswick adopte un nouvel examen, cet examen sera-t-il accepté par les autres organismes de réglementation du Canada?**

Ce n'est pas certain. La plus grande harmonisation des critères d'admission à la profession améliore la possibilité pour une infirmière d'obtenir l'autorisation d'exercer dans une autre province. C'est l'une des raisons pour lesquelles l'ensemble des infirmières et infirmiers du Canada, à l'exception du Québec, font le même examen d'admission à la profession depuis une quarantaine d'années.